

« État des hommes, état des armes »

L'inspection de la milice du gouvernement de Monthey en 1690

Troisième partie

Pierre-Alain Bezat, Archviste Ville de Monthey ¹

Qui commande ?

Pendant la courte période historique qui nous intéresse, l'organisation militaire de l'État valaisan repose grosso modo sur trois éléments de base :

1. Un corps d'intervention composé de soldats de milice provenant de chacun des sept dizains du Haut-Valais et des gouvernements sujets du Bas-Valais.
2. Quelques retranchements, redoutes, signaux et forteresses implantées sur le territoire, auxquels appartiennent, par exemple, les châteaux de Saint-Maurice et de la Porte-du-Scex.
3. Un petit groupe d'officiers chargés du commandement, de l'administration de la tactique et de l'intendance. Ce sont eux que nous allons évoquer maintenant.

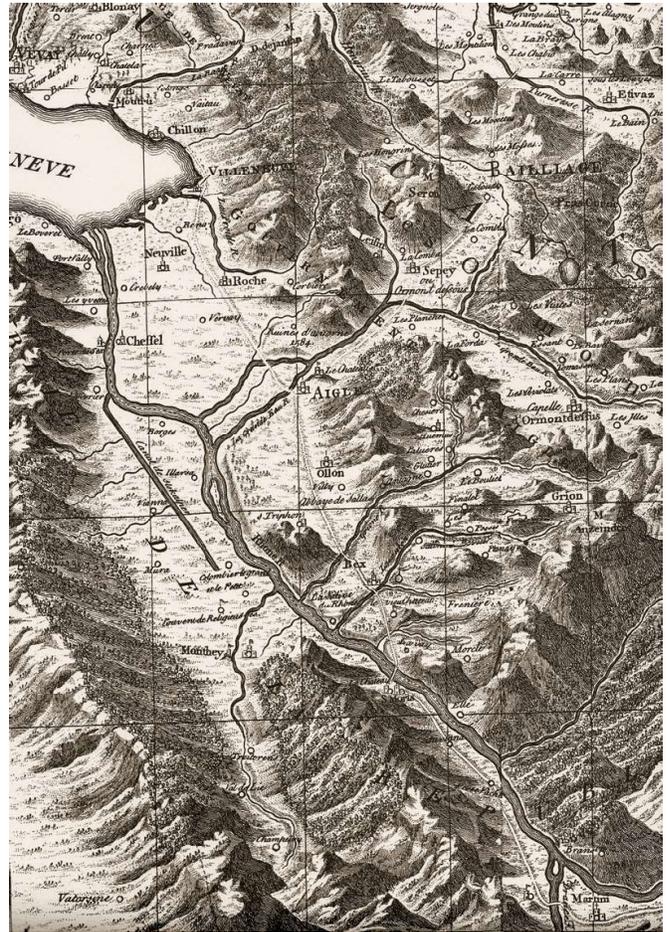
Concernant les affaires essentiellement militaires, la Diète désigne un colonel pour les dizains haut-valaisans. Il préside le « Conseil de guerre » et a préséance sur son homologue, le colonel des troupes « en-dessous de la Morge », c'est-à-dire le pays sujet qui s'étend de Conthey au Léman. Il revient au colonel du Bas-Valais de choisir les autres premiers officiers de chacune de ses bannières sur présentation d'un voire de plusieurs aspirants potentiels, désignés par les députés des communautés.

Nominations effectuées, les élus exercent leur charge à vie. La cérémonie de promotion se déroule d'ailleurs avec solennité et un certain faste. Le colonel se déplace à Monthey où la troupe de « l'élection » et les représentants des autorités du district se portent à sa rencontre

1. Mes sincères remerciements à Nicolas Premand, pour ses recherches dans les registres paroissiaux d'Illiez et de Troistorrents.

et l'escortent jusqu'au château, parfois à la maison de la bourgeoisie. Là, les divers invités reçoivent un copieux repas. En 1679, le gouverneur d'alors, Jean Antoine de Courten (1679-1681), demande 560 florins « tant pour la préparation faite des seigneurs députés que pour la dépense de la venue du seigneur colonel ² pour l'institution du capitaine général, noble Antoine Devantéry... » ³ Contrairement à l'habitude, le banquet sera donné cette fois en la maison du nouveau nommé et... à ses frais.

Mais revenons (un temps encore) à nos officiers montheysans. Qui sont-ils ? A la tête de la bannière, on distingue : le banneret-général, le capitaine-général, le major et le banneret des élus. Chacun de ces messieurs occupe un emploi bien défini. Le banneret-général, convoque et préside les réunions ; surveille la confection des rôles de la milice. Le capitaine-général commande le contingent, tant à l'exercice qu'en campagne, où il a la charge de la bonne marche de la troupe et de sa vie quotidienne. Le major est un officier de carrière. Il dirige les manœuvres, les revues et l'instruction de la troupe. Cet emploi est récent, il ne paraît pas avant le milieu du XVII^e siècle et a été créé sans doute pour pallier aux insuffisances militaires des autres gradés. Quant au banneret des élus, nommé par l'élite des « 100 » et « 300 », il seconde ses autres collègues, dit-on. C'est lui aussi un soldat professionnel.



Extrait de la « Carte de la partie occidentale de l'Oberland bernois au Canton de Berne » de Samuel Loup, 1780-1788. On remarquera le canal Stockalper dans la plaine du Rhône près de Collombey
Source : BCUL cote 3C 354/1-4

2. Pierre II de Riedmatten, colonel en-dessous de la Morge (1683-1707) ancien gouverneur de Monthey (1675-1677), grand-bailli du Valais (1701-1707).

3. AASM cpt 700/07, cptes du gouvernement de Monthey de 1669-1691, folio 67v, scan 75.

Tous ces personnages – mais le plus souvent les seuls banneret et capitaine généraux – assistent aux assemblées du gouvernement avec l'ensemble des délégués du district. Ils donnent leur avis et pas uniquement dans le domaine militaire⁴. Certains cumulent les fonctions au sein de la communauté, nous le verrons ci-après de manière plus explicite. Notons au passage qu'en premier lieu il revient au gouverneur de surveiller la frontière occidentale du pays, d'observer et de prêter l'oreille aux bruits, aux rumeurs, et d'en rendre compte au colonel si les faits lui paraissent pertinents évidemment.

Courtes notices biographiques sur ces « Messieurs »

Le banneret-général

La charge de premier officier du gouvernement est occupée par le noble Guillaume (IV) du Fay-de Lavallaz (1628-1710), fils de Jean Gaspard et d'Annilie Jost⁵. Il succède dans la fonction au colonel Antoine II du Fay (env. 1601-1660).

Guillaume IV fut banneret de Monthey de 1662 à 1710, châtelain de Monthey, de 1678 à 1680 ; de 1685 à 1694 et en 1699 encore. L'homme sort d'une des familles les plus distinguées de la région. Dans son cursus, il se dit, entre autres, du nombre des Magnifiques Seigneurs patriotes du Valais, coseigneur de Thollon et seigneur de Lavallaz au duché de Savoie. La taxe de la maxe⁶ du Rhône de 1690 le présente comme l'homme le plus riche de la contrée avec une contribution de plus de 405 florins. Son beau-fils, Antoine Devantéry, le suit avec 225 florins, puis viennent les dames religieuses de Collombey avec 185 florins et Pierre Bussien avec 181 florins⁷.

4. Guillaume IV du Fay de Lavallaz et Antoine Devantéry participent à la visite des chemins et des digues du Rhône par exemple.

5. Nièce de l'évêque Hildebrand Jost (1613 -1638).

6. Impôt en argent et en nature destiné à l'entretien des digues des routes etc.

7. ACMonth E 11.

Le 4 février 1662, à Saint-Maurice, il unit sa destinée à noble Sara de Preux (1643-1705), fille de François, qui lui donne douze enfants, tous nés à Collombey entre 1658 et 1686.

Tout jeune Guillaume est passionné par le métier des armes. Il sert en France dès 1646, à l'armée de Flandre – il est alors âgé de 18 ans. Il restera dans la profession jusqu'au Traité des Pyrénées en 1659. Une tradition,

non confirmée, relate qu'en août 1646 avec quelques autres soldats, il aurait sauvé la vie du duc d'Enghien⁸, blessé devant le fort de Mardyck.

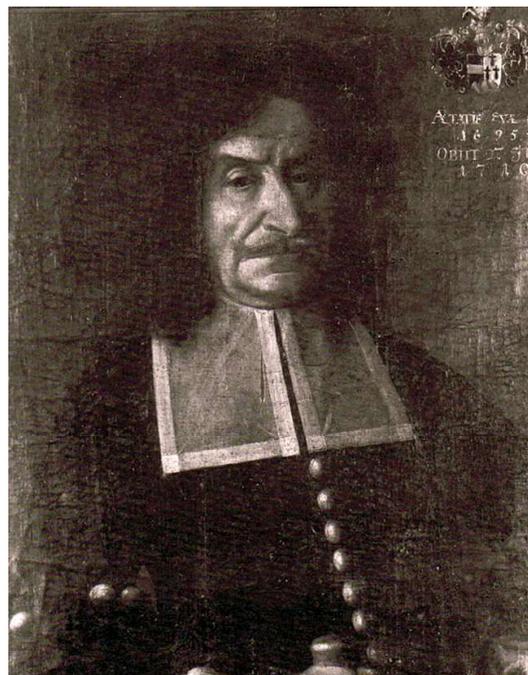
Le capitaine général

Antoine Devantéry (1655-1739) est un autre personnage de noble extraction. Fils de Jean IV (1615-1658), précédent capitaine du gouvernement⁹ ; il hérite donc de la charge de son père.

On ne sait rien de son expérience militaire. Il est essentiellement un juriste, un notaire. Curial, il devient lieutenant gouvernal de Monthey 1679-1681, 1685-1686 et 1694. Il occupe aussi le poste de châtelain de 1681 à 1685, de 1695 à 1698 et accède en 1679 au grade de capitaine général du mandement de Monthey. Antoine Devantéry est aussi conseiller de la ville de Sion en 1706 et châtelain épiscopal de Martigny de 1707 à 1720 et d'Ayent 1719. Il meurt à Monthey le 11 février 1739.

Il épouse successivement Marie-Cécile du Fay de Lavallaz (1658-1695), fille du banneret Guillaume IV du Fay de Lavallaz et de Sara de Preux, qui lui donne 12 enfants. En une deuxième alliance, il convole avec noble Christine de Courten. Puis en troisièmes noces avec noble Anne Christine Supersaxo, la sœur de l'évêque¹⁰, avec laquelle il a deux rejetons.

Les effets de ces mariages successifs montrent comment Antoine crée son réseau familial dans la société patricienne de l'époque. C'est avec les du Fay, et les du Fay de Lavallaz surtout que les liens s'étendent, se renforcent, que le tissu du clan se resserre¹¹.



Portrait de Guillaume IV du Fay de Lavallaz, banneret général de Monthey.

Huile sur toile, anonyme 1695

Source : Collection privée Collombey, photo Jean Pot. SBMA Etat VS

8. Louis II de Bourbon dit le Grand Condé (1621-1686).

9. Et de Marie Madeleine du Fay (1612-1697), fille du banneret Guillaume III du Fay (1577-1636), sœur du banneret Antoine II du Fay (ap 1600-1660).

10. François Joseph Supersaxo, évêque de 1701-1734.

11. Sa sœur Julianne Devantéry avait épousé Jean Etienne de Courten (1653-1723), premier commandant du régiment de Courten.



Portrait de l'évêque François Joseph Supersaxo, beau-frère d'Antoine Devantéry.

Huile sur toile aître anonyme 1702

Source : Monastère des Bernardines, Mus Hist Valais MV 75 16, photo Michel Martinez

Parmi ses pairs, le capitaine général apparaît ¹² imbu de ses titres et très conscient de son appartenance à la classe nobiliaire. Au-delà de sa propre personne, nous sentons qu'il recherche aussi la prospérité de sa famille et la conservation d'une position aussi élevée que possible au gré des circonstances et des événements du moment.

Le rôle joué par Antoine Devantéry dans le transfert de la paroisse de Collombey à Monthey reste à ce titre significatif. Dès le dernier tiers du XVII^e siècle, les Montheysans rêvent d'accéder à l'indépendance spirituelle. A cet effet, ils tentent plusieurs démarches auprès de l'évêché et des Magnifiques Seigneurs, avec un succès mitigé. Les relations familières d'Antoine avec la cour épiscopale vont permettre aux négociations de prendre une nouvelle tournure. Avec l'accord du gouvernement, de l'évêque et d'autres puissants appuis, Rome tranche

définitivement pour le divorce. Le chef-lieu paroissial est transporté de Collombey à Monthey le 27 juin 1704 avec l'accord de l'abbé de Saint-Maurice, Nicolas de Camanis ¹³.

A ses heures, Antoine se découvre aussi des vertus de mécène. Après l'incendie de Saint-Maurice du 23 février 1693, les pères capucins trouvent refuge à Monthey, dans la maison du capitaine général qui songe même à leur faire édifier un couvent sur le plateau d'Outre-Vièze. Pour on ne

sait quelle raison, sans doute financière, la chose ne se fera pas. Le 13 juin 1699, Antoine Devantéry remet douze pistoles soit 377 florins, somme destinée à la décoration du grand autel de la future église de Monthey dont la construction est achevée en 1707.

Les liens de sang s'accompagnent souvent de relations d'affaires. On se prête de l'argent, on

12. Tout comme son beau-père le grand banneret Guillaume IV du Fay de Lavallaz

13 Cette translation est accompagnée avec tous les biens de la cure de Collombey, la grande cloche, les reliques de saint Didier ; ce qui déplût fortement aux habitants du lieu.

se cautionne réciproquement, on investit en commun. Ainsi, entre 1683 et 1687, le capitaine Angelin Marclay obtient de solides garanties pécuniaires sur sa compagnie franche, assurances données tant par Antoine Devantéry que par Guillaume IV du Fay de Lavallaz ¹⁴.

La culture et l'hospitalité d'Antoine Devantéry sont louées de ses contemporains, nous révèle l'Armorial valaisan ¹⁵. Homme érudit et très cultivé, c'est dans sa maison neuve, précise le capitaine général, qu'il rend les comptes de tutelles de son pupille Joseph Antoine du Fay le 7 novembre 1690 ¹⁶.

Mais ce train de vie ostentatoire comporte cependant un prix cher payé et Jean Gabriel Devantéry, petit-fils d'Antoine, avoue à son contemporain Jean-Michel Torrenté : «... *que son grand-père avait dévoré 300'000 florins* » et d'ajouter, peu tendre avec son ancêtre : « *qu'il finit sa carrière pitoyablement et sans être regretté. Une hernie qui lui a fait souffrir longtemps une longue infirmité a terminé ses jours sans avoir reçu aucun secours de l'Église qu'il a refusé.* » ¹⁷

Le major

François du Fay de Lavallaz (1661-1710), remplace au pied levé son prédécesseur, Joseph Paernat (1650-1687), décédé un an seulement après sa prise de fonction comme major du



Pierre tombale du capitaine général Antoine Devantéry, 1739 au cimetière de Monthey

Source : (Monthey Illustré)

14. De même, plus tard, Antoine Devantéry soutiendra la compagnie de son beau-frère, François du Fay de Lavallaz, en France. Ce dernier étant le beau-frère de Jean Etienne de Courten, premier commandant du régiment du même nom cf note 11.

15. Armorial valaisan 1946, p. 276.

16. (ACMonth H 235/8) cf. Bull Aveg 21, 2012 p. 74 note 17.

17. Livre de raison de Jean-Michel Torrenté.

mandement. Il est le fils du banneret Guillaume IV et de Sara de Preux. François passera la majeure partie de sa vie au service de la France et participera à toutes les campagnes du Grand roi de 1690 à 1706¹⁸. Il quitte une vie militaire active et bien remplie après avoir été assez sévèrement blessé lors du siège de Barcelone en avril 1706. Nommé officiellement major en 1689, il exercera sa fonction jusqu'à sa mort survenue à Monthey le premier août 1710. Soldat de carrière, il suit les déplacements du régiment de Courten au côté de celui qui deviendra son beau-père, le lieutenant-colonel Melchior François de Courten (1656-1728)¹⁹. Vers 1700, il épouse, à Paris, Louise de Courten (1681-1776), fille dudit Melchior François, son supérieur. Le couple qui aura cinq enfants, vit quelques années encore dans la capitale française et ne s'en retourne à Monthey qu'aux alentours de 1704-1705²⁰.

Très souvent absent pour cause de guerre, François du Fay de Lavallaz est ce que l'on peut appeler un major « en congé ». Entre 1690 et 1706, il officie peu. Le conseil du gouvernement avec l'accord du colonel Endessous de la Morge lui nomme quelquefois un remplaçant. En 1690, c'est le banneret de l'élection Joseph du Fay (1654-1722) qui occupe temporairement cette place. Peut-être nostalgique de ses séjours en France, le major du Fay de Lavallaz ne paraît pas avoir participé de manière intense à la vie sociale du bourg de Monthey. Il n'accepte d'ailleurs aucune charge civile et semble surtout avoir cultivé et tissé des liens avec sa belle-famille et apparentés, les puissants de Courten.

Le banneret des élus

Joseph du Fay, né le 10 mai 1654 est le fils de Jean Michel et de Françoise Véliane. Très jeune, – il est âgé de quinze ans –, il trouve sa vocation

18. Il est le capitaine de la compagnie de Lavallaz 1701, chevalier de Saint-Louis.

19. Melchior François de Courten commande la 2^e compagnie dite lieutenant-colonel à la création du régiment de Courten en 1690. Il commandera le régiment de 1723 à 1724.

20. Il habita un temps le « château » du Cotterg à Monthey, bel édifice aujourd'hui démoli.

dans le service étranger au Piémont sous les ordres de son oncle Antoine Jérôme du Fay (1627-1679) à l'image de beaucoup d'autres fils de bonne famille. De retour à Monthey, il se lance dans le notariat. Il sera élevé au rang de banneret de l'élection en 1687 et le restera sa vie durant. Il sera également lieutenant gouvernal (1687-1689) au service de Kaspard Georg Schnidrig de Brigue avec lequel il restera en très bons termes. Il devient vice-châtelain de Monthey de 1690 à 1694, de 1703 à 1711 et encore en 1717. Il est désigné prieur

de la confrérie du Saint-Sacrement au courant de 1715. Il unit sa destinée à Marie Marguerite Greyloz de Saint-Maurice de laquelle il aura trois enfants qui naissent entre 1703 et 1711. Devenu presque aveugle, Joseph du Fay décède à Monthey le 26 octobre 1722.

Dans sa reconnaissance de fief qu'il passe en faveur des Magnifiques Seigneurs du Valais il est qualifié de : « *banneret des élections, fils de feu noble Jean-Michel Dufay, fils de noble Antoine Dufay colonel et compatriotes des Magnifiques Seigneurs des Sept Dizains du Valais.* »

Un cadre subalterne... le sergent

Pour l'encadrement de la troupe, la bannière dispose encore d'un autre officier : le sergent. Au XVIII^e siècle, ce gradé commande un peloton de 24 soldats. Est-ce déjà le cas à la fin du XVII^e siècle ? Je ne saurais l'affirmer.

Le sergent est responsable de la discipline, de l'instruction et de l'encadrement des hommes appartenant à son unité. On peut lui confier le commandement de plusieurs dizaines d'hommes quand il s'agit de dresser une embuscade, d'organiser un coup de main ou de monter la garde aux passages importants. Toujours près de ses hommes, il en partage les aléas de la vie militaire, ce qui renforce l'esprit de corps et le sentiment d'appartenir à la même fraternité.

L'inspection de septembre 1690 nous donne les noms de six sergents. Ils se répartissent de manière suivante au sein des localités du mandement. Troistorrents et Collombey en fournissent chacun un. La communauté de Val d'Illiez qui, à elle seule recense le quart du



Portrait de François Martin, marchand de Staufen, 1688

Originaire de Mégevette en Savoie, François Martin émigre à Staufen en Brisgau. Il porte ici le lourd mousquet et l'uniforme de la milice bourgeoise de sa cité d'adoption.

Source : Cliché : Leif Geiges DGPH, BFF Staufen

contingent de la bannière, en dénombre quatre. Voici les noms des élus : à Troistorrents, Jean Donnet d'Etablo ; à Collombey, Joseph Mariétan ; à Val d'Illiez, Louis Avanthay, Jean Borrat de Louis, Jean Clément de François et Maurice Gex.

Bien moins en vue que les « hauts officiers », bien moins présents dans les actes écrits aussi, on dispose en général de peu d'éléments sur la vie de ces gens pourtant bien intégrés au sein de leurs localités. Parmi les six sergents invoqués, deux ont laissé quelques rares indices biographiques dans nos fonds historiques.

Jean Clément, fils de François et de Françoise Fert, naît autour de 1658 à Champéry A-t-il de suite la fibre militaire comme l'observe Henri Hauswirth ? ²¹ Difficile de répondre. Notons simplement qu'en 1670 – il serait alors âgé de 12 ans ²² – il rejoint les armées du roi de France. Au courant de juin 1677, Jean quitte la compagnie Marclesi qu'il avait ralliée à sa création. Il passe alors des troupes à pied aux grenadiers à cheval ²³. Réformé du service pour blessures, le vieux routier s'en revient au pays un peu avant 1685. Le 6 mai 1688, à Illiez, il épouse Marie Perrin. Domicilié à Champéry, le couple aura quatre enfants qui naissent entre 1689 et 1701. Le lieu et la date du décès de Jean Clément nous restent par contre inconnus.

Autre sergent autre personnage que Louis Avanthay. Il voit le jour à

Val d'Illiez en 1654. Fils du châtelain Claude et de Louise Bérod, il tâte un peu de la carrière militaire mais sans plus, bien que de nombreux parents plus ou moins proches meurent au service étranger. Ceci expliquant peut-être cela, Louis décide que la vie civile lui convient mieux. Revenu au pays, il étudie le notariat, il est métral ²⁴ d'Illiez en 1687, curial en 1691, syndic en 1696. Il tente à maintes reprises de se faire élire châtelain et sera chaque fois débouté. Il obtient le titre de sergent en 1679 et le conservera jusqu'à sa nomination à la fonction de métral en 1687. L'homme est revêche, intransigeant et à cheval sur les règlements. Il aura à plusieurs reprises de sérieux soucis avec ses subordonnés. Nous avons vu précédemment ²⁵ qu'il eut maille à

21. Henri Hauswirth : Notes et inventaires sur la bannière et la police à Monthey, tapuscrit 1966, p.7

22. Bien sûr si la date de naissance de 1658 donnée par H Hauswirth est correcte.

23. Il y rejoint peut-être le Montheysan Joseph Paernat (1650-1687) de Michel.

24. Officier subordonné au châtelain, percepteur des bans et des tailles, il aide au maintien de l'ordre, à l'observation des ordonnances...

25. Bull. Aveg n° 23 2013, p. 73-74 et note 4

partir avec le soldat Pierre Ballavuaz et ses collègues du hameau des « Crêtes ». En 1682, pour une raison qui nous est inconnue, Avanthay corrige violemment une recrue. Mal lui en prend car quatre jours plus tard, de nuit, il se fait rosser à son tour par des inconnus qu'on soupçonne alliés ou de mèche avec la jeune victime ²⁶. Les membres de la collectivité ne pardonnent ni les coups qui peuvent handicaper ni l'humiliation publique. Va pour les amendes ! Mais la peine corporelle qui rend un individu inapte au travail et dépendant de la charité publique n'est pas tolérable. Alors, habituellement, les officiers ferment les yeux sur les défaillances ; pas le sergent Avanthay !

Le 13 juillet 1685, à Val d'Illiez, Louis Avanthay épouse Jeanne Françoise Donnet (1655-1718). Elle lui donne sept enfants qui voient le jour dans les années 1686 à 1700. Louis Avanthay décède le 30 mars 1700 à Val d'Illiez.

A suivre ...



26. H Hauswirth op cit. p. 6

ANNEXE

LES HOMMES DES COMMUNES DE VAL D'ILLIEZ LORS DE L'INSPECTION DE 1690 ²⁷

1690, le 5 septembre « A la Val d'Illiez », la raste ²⁸ des 100 mousquetaires de la « première élection »

Sur Val d'Illiez

Jean DURIER ; Pétremand BORRAT ; Claude AVANTEY ; Pierre ECQUIER ; Claude BOVARD de Martenoyt ; Claude REY FAVRE ; Jacquemod BOVARD ; Antoine BORRAT ; Jean REY MERMET de Miéviz ; Jean MICHOD ; Maurice BORRAT de Souby ; Claude BORRAT le vieux ; Jean VIEUX de Laurent ; François PERRIN ; Claude DOGNIEZ ; maître Pierre CAILLET BOIS ; Jean MARIETAN de Soubi.

Sur Champéry

Maurice GRENON ; Maurice AVANTEY ; Claude GRENON ; Claude CLEMEN les hoirs de ; Jacques PERRIN ; Claude TROMBERT d'André, malade ; Maurice EXHENRY les hoirs de ; Pierre FER de Maurice.

La part des 300 mousquetaires de la « deuxième élection » :

Sur Val d'Illiez

Louis AVANTEY curial et sergent ; (Barthélemy) MARCLESI Monsieur le châtelain ; Jean Gabriel BEROD officier ; Jean VIEUX du Lesay ; Claude VIEUX frère de Jean ; Claude BOVARD de Pississon ; Joseph BORRAT ; Louis MARCLEY de Felconaz ; François BOVARDI ; François VIEUX du Lesay ; maître Henri MARCLESI ; Louis ECQUIER de Lavy ; maître Claude REY cordonnier ; Pierre GEZ de Louis ; Jean REY MERMET de Play Lesus ; Pierre REY MERMET ; François BOVARD de Louis ; Jean BORRAT de Louis sergent ;

27. Nous avons conservé les graphies telles qu'elles se présentent dans le texte original.

28. Raste signifie « part de »

Jean HUDRIOD ; François JORDAN les hoirs de ; Claude BOIS CALLIET les hoirs de, absents ; Maurice VIEUX de Louis de Pley ; Pierre VIEUX de Louis, frère de Maurice ; François VOLAND ; François MARCLEY ; Jean BELLET ; Jean CAILLET BOIS ; Jean du ROCHEY ; Pierre REY de François, de Lespine ; Jean GEZ de Claude ; Jean VIEUX de Pierre ; François REY de Pley les hoirs de ; Jean GEZ DES COMBES des Combes ; Louis GEZ COLLET ; Claude REY de François de Lespine.

Sur Prabit

Jean BORRAT SENOTTAY l'aîné ; Pierre BORRAT SENOTTAY frère de Jean ; Jean BORRAT SENOTTAY le jeune, frère des précédents ; Louis BORRAT de Louis, infirme ; Claude BORRAT de Maurice à François ; Maurice BORRAT de Claude avec Claude et Clauda son frère et sa sœur ; Louis GEZ FORNEY de Claude.

Sur Crettes

Jean FAUG, Pierre BALLAVUAZ, Claude FAUG, Jean VOLAND, François BEROD, Maurice MARIETAN.

Sur Buchillieulaz

Pierre PREMAND ; Claude PREMAND frère de Pierre ; Claude MARIETAN de Louis.

Sur Champéry

Jean CLEMEN de François sergent ; Jean TROMBERT d'André ; Angelin REY DE BULLUYT ; Perret BOVARD de Louis ; Louis FER l'aîné ; Louis FER le jeune ; Maurice FER ; Angelin CLEMEN ; Pierre MELLIRET ; Jean GRENON, Jean MARCLEY de Pierre ; Pierre AVANTEY de Jean ; Jean AVANTEY de Jean, frère de Pierre ; Angelin REY de Rumièrè ; Jean MELLIERET de Claude ; Pierre AVANTEY les hoirs de Pierre fils de Jean ; Pierre CALLIET les hoirs de ; Louis AVANTEY de Pierre ; Pierre AVANTEY de Pierre, frère de Louis ; Pierre VIEUX de Laurent ; Claude GENEYVROZ ; Jaquemod BOVARD de François ; Maurice CAILLET ; Louis GRENON de Pierre ; Pierre BORRAT BALIF.

La généralité avec le fusil, 2 livres de poudre, 2 livres de plomb ou avec la hallebarde

Sur Illiez avec le fusil

Barthélemy BOVARD ; Claude MARIETAN les hoirs de ; Maurice GRENON les hoirs de ; Jean BOVARDI les hoirs de ; Jean MARCLEY de Bestre, absent ; Pierre SILVESTRE ; Jean JORDAN absent ; Claude BERRUT absent ; Claude JORDAN ; Maurice NANTERMOT ; Claude ECQUIER ; Jean DURIER le jeune ; Pierre AVANTEY de Jean, absent ; Jean AVANTEY de Jean frère de Pierre, absent ; François AVANTEY frère des précédents, absent ; François GONET absent ; Pétremand MARCLEY, Louis BATTALLIARD les hoirs de.

Sur Illiez avec la hallebarde

Claude MARCLEY ; Clada FRANNA absente et Genetta BATTALLIARD absente ; Claude FROMENTIN absent.

Sur Martenoyt avec le fusil

Laurent VIEUX ; François DURIER ; Louis BOVARD les hoirs de.

Sur Martenoyt avec la hallebarde

Maurice HUDRIOT les hoirs de ; Jean MERMET de Louis, absent ; Pierre BOVARD PARET absent ; Jean BOVARD PARET frère de Pierre, absent ; Pierre GENEYVROZ ; François REY MERMET absent ; Théodule MARCLEY absent ; Barthélemy ECQUIER absent ; Claude ECQUIER frère de Barthélemy, absent ; François ECQUIER frère des deux précédents, absent ; Pétremand ECQUIER absent ; Louis ECQUIER frère de Pétremand, absent.

Sur Pley avec le fusil

Maurice GEZ sergent ; Pierre GEZ les hoirs de ; François BOY absent ; Louis BOVARD de Jean ; Jean DAU FER les hoirs de ; Maurice NICOLERAT ; Angelin EXHENRI ; Pierre MICHOU, Claude GEZ de Claude ; François REY de Lespini les hoirs de ; Jean REY les hoirs de Jean fils d'Amé absent ; Claude REY de Jean ; Claude MARCLEY les hoirs de Claude fils de Claude, absents ; Claude BEROD de Pierre absent.

Sur Pley avec la hallebarde

Louis MARCLEY TORNURA absent ; Pierre BELLET les hoirs de ; Pierre PACHOUD absent ; Claude REY de Louis absent ; Pierre THOMAZ absent ; Pierre MARCLEY de Pierre ; Joseph MARCLEY ; François NICODI absent ; François BELLET ; Jean BEROD absent demeurant à Evian ; Jean DURIER de Véroz, les hoirs de.

Sur Prabit avec le fusil

Claude BOVARD les hoirs de ; Laurent BEROD les héritiers de, absents ; Pierre PERRIN, Jacques ECQUIER ; Jean BORRAT de Maurice à François ; Pierre BORRAT BESSON absent ; Claude FAY les hoirs de ; Louis et Claude VOLAND ; Maurice PERRIN les hoirs de ; Jean et Maurice BORRAT de maître Claude, absents.

Sur Prabit avec la hallebarde

Maître Jean ECQUIER les hoirs de ; Jean PERRIN les hoirs de absents ; BORRAT BALIF Jean les hoirs de ; Jean ES BORRAT ; Jean BORRAT de Michel ; Claude BOVARD de Frassoneire ; Claude ECQUIER les hoirs de ; Claude BORRAT à la Rofuaz, les hoirs de absents ; Jean du ROCHEY les hoirs de.

Sur Crettes avec le fusil

Maurice FAVRE, Pierre BORRAT SENOTTEY absent ; Pierre MARIETAN ; Nicolas MARIETAN les hoirs de ; Maurice BORRAT BESSON absent.

Sur Crettes avec la hallebarde

Claude VOLAND absent ; Pierre NICOD ; Louis FAUG ; Claude BORRAT les hoirs de Claude, fils de Claude, fils de Nicolas ;

Sur Buchillieulaz avec le fusil

François BORRAT ; Jean MARCLEY ; Jean PERRIN ; Jean MARIETAN les hoirs de ; Claude PERRIN les hoirs de.

Sur Buchillieulaz avec la hallebarde

Maître Maurice BALLAVUAZ absent ; Jean BALLAVUAZ DU BAY absent ; Claude GENEYVROZ absent ; Pétremand CALLIET BOIS ; Claude CALLIET frère de Pétremand absent ; Pierre CALLIET BOIS frère des deux précédents absent ; Maurice BORRAT de Maurice.

Sur Champéry avec le fusil

Claude BELBOIS de Pierre ; Jean AVANTEY TISSOT ; maître Claude SIMON ; Angelin REY du Fenellet ; maître Louis SIMON ; Jean TROMBERT cordonnier ; Claude TROMBERT de Pierre ; François BOVARD les hoirs de, absents ; Jacques DOMENJOZ ; Maurice REY de Jean ; Jean EXHENRY de Claude ; Pierre TROMBERT de Jean ; Jean MELLIERET TALLIEURA, tailleur ; Pierre REY de Parse, absent ; Jean CLEMEN de Claude ; Jean PERRIN de Louis ; Laurent PERRIN de Louis frère de Jean absent ; Louis TROMBERT cordonnier ; Henri TROMBERT ; Louis FER de Claude ; Jean REY d'André ; Claude REY de Parse, les hoirs de, absents ; Claude BELBOIS les hoirs de ; Claude CLEMEN fils de Jean ; André REY ; Jean FER ; Henri AVANTEY ; Jean GONET ; Louis REY les hoirs de ; Louis BOVARD BESSON les hoirs de, absents ; Louis AVANTEY de maître Jean ; Jean MELLIERET Au Cler ; Maurice PERRIN le jeune ; Angelin TAVERNY ; Angelin FER ; Claude REY du Fenillet de Louis, absent ; Jean PERRIN de Jean et ses sœurs.

Sur Champéry avec la hallebarde

Jean EXHENRY de la Luez ; Maurice FER de la Riva, les hoirs de ; Claude FER de Louis ; Pierre DE BULLUYT GONET absent ; Jean TROMBERT les hoirs de Jean fils de Jaquemod absents ; Angelin REY d'André, absent ; Pierre GRENON de Claude, absent ; Louis GRENON de Claude frère de Pierre, absent ; Claude NICOD les hoirs de ; Jean REY les hoirs de Jean à Henri, absents ; Louis TROMBERT les hoirs de Louis fils de Jean, absents ; Pierre NICOD les hoirs de, absents ; Claude AVANTEY TISSOT absent ; Claude REY de Maurice absent ; Claude REY de Parse ; Pierre REY de Jean tailleur, absent ; Claude REY de Jean frère de Pierre, absent ; François PACHOD absent ; Jean AVANTEY les filles de ; Claude AVANTEY les filles de ; Angelin GONET absent ; André GONET ; François AVANTEY ; Henri EXHENRY absent ; Jean AVANTEY les hoirs de Jean, fils de Pierre, fils d'Eymoz, Pierre AVANTEY, oncle de Jean ; Jean François AVANTEY absent ; David CHAPPELLEY ; François REY beau-fils de David Chapelley ; Louis BOVARD du Couz ; Louis MARCLEY le loyeur ; Jean MARCLEY à Jacques, absent ; Claude VIEUX tambour ; Claude NICOLERAT fifre ; Claude GEZ Illiez poste ; maître Claude REY MERMET Illiez poste ; Jean PACHOD Champéry poste.



Mousquetaire faisant feu.

L'homme ne porte plus le baudrier d'épaulé mais le ceinturon de taille introduit en 1683 dans les armées du roi de France

Source : Allain Manesson Mallet « Les travaux de Mars ou l'art de la guerre » 1684-1685 t. 3, fig 12 ; ouvrage ayant appartenu à Antoine Devantéry. (Coll part.)